



22 avril 2020

Congés, RTT : Une ordonnance inacceptable !

Depuis le 16 mars, après quelques jours de flottement, le nombre d'agents des MEFs en présentiel a fortement diminué. L'intervention des organisations syndicales n'est pas étrangère à cette évolution. La grande majorité des personnels (85%) est aujourd'hui en ASA ou télétravail.

Ce dernier mode d'exercice des missions a été très largement étendu. Il est devenu le quotidien de milliers de fonctionnaires personnels déjà sous convention avant le début de la crise. Les organisations syndicales ont, en responsabilité, fait d'énormes concessions en la matière, afin de garantir la sécurité sanitaire des agents.

Une autre partie des personnels a été confinée chez elle, en position d'autorisation d'absence, sans activité, faute de dotations en matériel informatique suffisantes ou d'application compatible.

Une dernière enfin, a dû gérer les enfants privés de crèches, d'écoles, s'isoler à cause de problèmes de santé, renoncer au présentiel parce que touchée par le virus.

Toutes et tous au même titre que les agent.e.s amené.e.s à être présent.e.s dans les services, pour assurer la continuité du service public et la « vie de la nation », ils n'en ont pas moins répondu aux consignes gouvernementales, aux exigences de devoir civique au regard de la collectivité. Ils ont fait preuve de sens de l'intérêt général et servi leur pays en évitant de contaminer ou d'être contaminés et de surcharger les services d'urgence et leurs personnels. Elles et ils ont ainsi fait preuve de responsabilité et d'engagement.

Ce sens de l'intérêt général dont ont fait preuve les agent.e.s pour éviter une hécatombe, le gouvernement vient de leur signifier, à sa manière, sa façon de les en « remercier » en produisant une ordonnance (parue au journal officiel le jeudi 16 avril) selon laquelle les RTT et congés payés pourront être rognés de 5 à 10 jours selon les cas, pour compenser la baisse ou l'interruption d'activité due au Covid-19.

Ce dispositif est une obligation pour les agent.e.s publics placé.e.s en autorisation spéciale d'absence et une faculté à l'initiative des chefs de services pour celles et ceux qui télétravaillent. Dans ce dernier cas l'ordonnance nie que le télétravail est bien du travail puisqu'elle prévoit que les agent.e.s en télétravail se voient également supprimer des jours de congés/RTT.

Comme si le confinement était synonyme de détente voire de vacances ! Même les agent.e.s assurant le présentiel, mais sur la base d'un roulement, sont concerné.e.s par cette mesure scélérate.

Le gouvernement a donc décidé de tenir pour responsables et redevables les personnels victimes, à l'insu de leur plein gré, du coronavirus et qui n'auront pas pu se rendre physiquement à leur travail. Pire il introduit une division qui laisse penser qu'il y aurait d'un côté les « vertueux et vertueuses » et de l'autre les « profiteurs et profiteuses ».

Ce gouvernement oublie cyniquement que celles et ceux qui sont resté.e.s à leur domicile, tout comme les agent.e.s dit en présentiel, n'ont pas eu le choix. Il n'empêche qu'après les arrêts de rigueur pour celles et ceux confiné.e.s à leur domicile, une sanction supplémentaire leur est imposée avec la suppression de congés et RTT.

Le message est clair, inciter les agent.e.s à reprendre le chemin de leur travail, alors même que les conditions sanitaires sur le lieu de ce travail ne sont pas garanties et que vous ne donnez pas l'assurance que tous les moyens seront mis en place pour les protéger.

L'incitation est perverse, car elle sous-entend que plus les agents resteront chez eux, plus ils perdront de jours de congés, sauf à accepter de n'avoir aucune assurance d'avoir les moyens de protection nécessaires sur leur lieu de travail. Ensuite, que le sens civique dont ils ont fait preuve depuis le 17 mars va s'évanouir du jour au lendemain et qu'ils vont se précipiter pour demander à prendre des congés dès leur reprise d'activités.

Après la stratégie du manque, la gestion par la suspicion.

De telles mesures sont indignes de la crise que nous sommes en train de vivre et qui laissera des traces ; elles le sont d'autant plus qu'elles sont profondément injustes.

Les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD, CFTC, UNSA, CGC considèrent que plus que jamais l'entraide et la solidarité doivent prendre le dessus sur la concurrence et l'individualisme.

Le gouvernement choisit la fracture entre les agents.

« Nous allons tous être acteurs de ce déconfinement. Il nous appartiendra à nous tous d'être responsables au moment du déconfinement » a déclaré le Premier ministre ce 19 avril, mais ce n'est pas une responsabilité où chacune et chacun serait renvoyé à soi-même dans une inégalité de conditions, mais bel et bien une responsabilité collective assumée par celles et ceux qui nous gouvernent et ont pour devoir de prévoir et de garantir l'intérêt général et le bien de toutes et tous.

C'est pourquoi les fédérations des finances vous demandent l'abrogation de l'ordonnance du 17 avril.

